

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



AVIS AUX MEMBRES

No. 2026 – 094

Le 2 juillet, 2026

Plan D'Arrangement Final Paramount Resources Limited (POU) Scission d'actions et Dividende Spécial

La Bourse et la CDCC tiennent à vous informer que Paramount Resources Limited. (« Paramount » ou la « société ») (TSX:POU) a le plaisir d'annoncer la clôture de la vente de sa filiale Fox Drilling a AKITA Drilling Ltd. (AKITA) (AKT-A.TSX)

Le conseil d'administration de Paramount a déclaré un dividende spécial en nature à l'intention de ses actionnaires, consistant en la totalité des actions AKITA qu' elle a reçues dans le cadre de l'opération. La date de clôture des registres pour ce dividende sera le 9 juillet 2026 et la date de paiement, le 16 juillet 2026. Les détenteurs d'actions ordinaires de catégorie A de Paramount a la date de clôture des registres recevront 0,132 action AKITA pour chaque action Paramount détenue, sous réserve d'un ajustement final fondé sur le nombre d'actions Paramount en circulation à la date de clôture des registres. Tout droit d'un actionnaire inscrit de Paramount a une fraction d'action AKITA égale ou supérieure à 0,5 sera arrondi à l'action AKITA entière la plus proche, et tout droit à une fraction d'action AKITA inférieure à 0,5 sera arrondi à l'unité inférieure (soit l'action AKITA entière la plus proche), sans qu' aucune contrepartie supplémentaire ne soit versée.

CDCC - Détails du rajustement - Options:

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions Paramount Resources. seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 9 juillet 2026
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** POU deviendra POU1
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR POU1 CONTRAT:**
 - 100 actions Paramount Resources (POU)
 - 13 actions AKITA (AKT-A) (100 x 0,13)
 - 0,20 en espèces par action
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 75 000 contrats.
-

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le changement et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système négociation de SOLA par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 9 juillet 2026, les séries existantes de la classe d'options POU seront transférées à la classe d'options POU1 qui constitue le nouveau livrable

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
POU	POU1

Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Pascual Caraballo
Directeur, Activités Commerciales
CDCC